COMMENT ACCEDER A LA FORMATION

NIVEAUX	MODALITES DE SELECTION	
	EPREUVE ECRITE	**EPREUVE ORALE**
- **Vous n'avez aucun diplôme**	X	X Si vous avez obtenu une note ≥ à 10 /20 à l'écrit
- **Vous êtes titulaire** : d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV (BAC ou équivalent) d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué de niveau V (CAP – B.E.P…) d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires.		X
- **Vous avez suivi** : une 1ère année d'IFSI et n'êtes pas admis en 2ème année		X
- **Vous êtes agents des services hospitaliers** de la fonction publique avec 3 ans d'ancienneté au moins	- Sélection selon les modalités prévues au sein de votre établissement.	